

*Date de dépôt : 28 juin 2010*

## **Pétition**

### **Modification de la circulation à la rue Dentand – Problème d'accès à l'ensemble du parc Château-Banquet 2 à 26**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis la réalisation de la ligne de tram à la rue de Lausanne, l'accessibilité des véhicules aux immeubles Parc Château-Banquet 2 à 26 (environ 690 résidents) a été modifiée.

En arrivant depuis Lausanne, il n'est plus possible de tourner à gauche directement depuis la rue de Lausanne.

- Il fallait en conséquence faire un détour par l'avenue Dejean et la rue Dentand. Il était possible de traverser la rue de Lausanne depuis la rue Dentand.
- Depuis quelques semaines, la rue Dentand a été condamnée (sens interdit). Il en résulte que pour accéder à Parc Château-Banquet 2 à 26, il faut prendre soit le quai Wilson et traverser les Pâquis en passant par la rue Gautier, soit rue de Lausanne, rue Dejean, rue des Garages et rue du Valais. Toutefois ce parcours est très difficile parce qu'il oblige les véhicules qui l'empruntent à s'insérer dans un flux de trafic très abondant en provenance de Montbrillant. Il en résulte des inconvénients très sérieux pour les habitants soussignés, mais aussi une aggravation pour les autres usagers de la circulation dans cette partie du quartier Pâquis-Sécheron.

Solutions : annuler le sens-interdit condamnant le tracé rue Dentand-rue de Lausanne et permettre ainsi aux habitants du Parc Château-Banquet de l'emprunter pour traverser la rue de Lausanne.

Subsidiairement autoriser les véhicules en provenance de l'avenue de France ou de la route de Suisse de tourner dans la rue de Lausanne au Parc Château-Banquet et adapter les feux de circulation en conséquent.

En outre, cette solution s'impose aussi du point de vue de la réduction des émissions polluantes.

N.B. 219 signatures  
*Copropriété Parc Château-Banquet*  
*p.a Maître Michel A. Halpérin*  
*Avenue Léon-Gaud 5*  
*1206 Genève*